



Jarville
la Malgrange

RAPPORT DE PRÉSENTATION

**BUDGET
PRIMITIF
2024**



• ÉDITORIAL	3
• LES FINANCES DE LA VILLE	5
Section de fonctionnement	6
Les charges à caractère général	7
Les charges de personne	8
Les charges de gestion courante	9
Les autres charges réelles	10
Les dépenses d'ordre	11
Les produits des services	12
Les recettes fiscales	13
Les dotations et participations	14
Les autres recettes réelles	15
Section d'investissement	16
Les grands travaux et équipements	17
Les acquisitions et autres aménagements structurants	18
Le remboursement de la dette	19
Les subventions d'investissement	20
Les recettes financières	21
Les recettes d'ordre d'investissement	22

ÉDITORIAL



Mesdames et Messieurs les Élu-e-s,
Cher-e-s Collègues.

Si le rapport de présentation du budget primitif constitue un « objet » formel, il n'en marque pas moins une étape clé dans la traduction budgétaire de notre projet de ville **Le Chemin des métamorphoses**.

Ce budget primitif 2024 poursuit ainsi une ambition forte, celle de mener à bien le projet de transformation de notre territoire, engagé en 2020.

Passé le cap de la mi-mandat, cette mutation profonde prend forme dans le quotidien de nos concitoyens, depuis nos politiques publiques en faveur de l'éducation de nos enfants, de l'accompagnement des familles et des seniors, du renforcement du lien intergénérationnel, de l'incarnation des solidarités nouvelles, du soutien aux associations et aux clubs sportifs en passant par notre engagement résolu en faveur de la transition écologique, du développement de la vie culturelle, sportive et festive de notre territoire ainsi que de la vitalité de son tissu économique.

2024 renforcera cette ambition d'une meilleure qualité de vi(II)e, en réponse aux besoins et aspirations des Jarvilloises et des Jarvillois avec la réouverture de l'Hôtel de Ville, la création du poste de police municipale, la livraison des nouveaux locaux du centre communal d'action sociale et de la crèche Les Capucines, la dernière phase du chantier de la Maison des Familles avec la création du lieu d'accueil enfant-parents et de l'appartement pédagogique, les travaux de l'école nouvelle génération Marcelle et Léon Borredon, le lancement du Quai de l'Écluse et la poursuite des Promenades de Jarville avec la reconquête des berges du canal et la revalorisation du Bois de Renémont.

Nos projets structurants et nos politiques publiques s'inscrivent dans un contexte financier particulièrement tendu pour les collectivités territoriales, confrontées comme jamais aux conséquences des crises qui se succèdent depuis 2020 (la crise sanitaire avec la pandémie de la Covid-19, la crise énergétique et une inflation sans précédent depuis les années 1970, les conséquences du dérèglement et des désordres climatiques).

Dans ce contexte, les orientations budgétaires présentées et débattues, le 15 mars dernier, ont identifié les leviers d'une chaîne d'action politique, claire et forte, pour enrayer les tensions d'un « effet ciseaux » entre les recettes et les dépenses de fonctionnement et écarter ainsi le risque de la dégradation de la situation financière de la commune.

Cette chaîne d'action, qui construit sa cohérence dans la durée et sa légitimité dans sa capacité à poursuivre la trajectoire initiée en 2020 en s'adaptant aux contraintes nouvelles et toujours en répondant aux exigences du moment, mobilise un plan d'actions en quatre volets :

- **Approfondir le plan d'économies engagé sur 2020-2023 par un nouveau volet complémentaire aux actions déjà menées ;**

- **Investir massivement dans la rénovation énergétique et la performance thermique des bâtiments** (2 millions d'euros en 3 ans) pour réduire la part des fluides dans le budget de fonctionnement. Parallèlement, conduire une stratégie offensive de gestion du patrimoine communal : rationalisation et mutualisation des bâtiments, plan de construction de bâtiments performants (école nouvelle génération, gymnase, centre de maintenance municipal), cessions des immeubles désaffectés... ;

- **Diversifier l'offre de services et la rendre plus attractive** : création d'un service unifié périscolaire et extrascolaire, prestation d'entretien des concessions funéraires, offre de mobilité intracommunale... ;

- **Mobiliser temporairement le levier fiscal** pour couvrir les dépenses d'énergie en attente du bénéfice des retours des investissements à réaliser et des actions à mener.

Si les efforts de gestion déployés depuis le début de la mandature ont permis de redresser, dès 2021, une situation financière très dégradée, le contexte en appelle désormais d'autres avec un impératif : maintenir la qualité du service public et tenir le cap d'une ville qui se transforme. Les contraintes et les incertitudes qui pèsent sur les collectivités territoriales ne doivent en rien être un quelconque prétexte aux renoncements. Tout juste, doivent-elles nous appeler à une mobilisation, plus grande encore.

C'est au rythme d'une décennie d'action, qu'à quinze ans de retard, nous opposerons quinze ans d'avance.

Vincent MATHERON

Maire de Jarville-la-Malgrange
Vice-Président du Grand Nancy

Daniel GIACOMETTI

Adjoint délégué à la performance
budgétaire et financière, au dialogue social
et aux ressources humaines



LES FINANCES DE LA VILLE



LA SECTION DE FONCTIONNEMENT



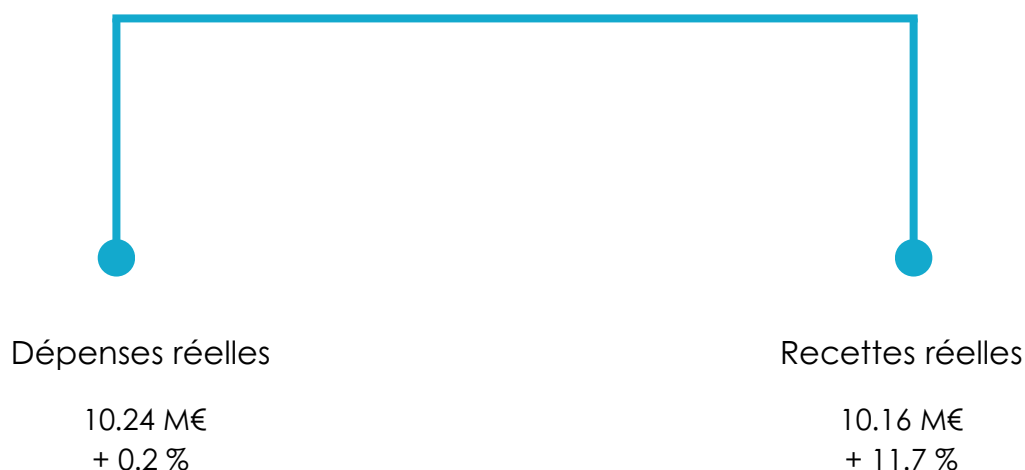
Les dépenses réelles de fonctionnement sont principalement regroupées dans les charges à caractère général (011), les frais de personnel (012), les atténuations de produits (014), les subventions versées (65) et les charges financières (66).

En 2024, **ces dépenses sont contenues à un niveau équivalent à l'année précédente** malgré le contexte économique et financier peu favorable.

Les recettes réelles de fonctionnement sont quant à elles constituées des atténuations de charges (013), des produits des services proposés aux Jarvillois.e.s (70), des impôts et taxes (73), des dotations et participations (74), ainsi que des autres produits de gestion courante (75).

Ces recettes augmentent de 11% par rapport au budget de 2023, ce qui permet d'équilibrer le budget réel de fonctionnement sans toucher au résultat cumulé des dernières années et ainsi de pouvoir envisager sereinement les investissements à venir.

L'évolution des recettes de fonctionnement pour l'année 2024 prend en compte différents facteurs comme la mobilisation temporaire du levier fiscal (revalorisation des bases de 3.9% comprise), les remboursements statutaires du personnel, le versement des assurances suite aux sinistres causés par les émeutes de 2023 et la dynamique favorable des prestations de service.



LES CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL

Ces charges figurent au chapitre 011 et s'élèvent à :

2.71 M€

Principales dépenses

Restauration scolaire, accueil périscolaire
et transport collectif

562 000 €

Energies et carburants

775 300 €

Centre de maintenance

70 500 €

Gestion des espaces verts

45 000 €

Informatique et télécommunications

157 000 €

Fournitures scolaires et pédagogiques

55 000 €

Centre de Loisirs et de l'Enfance

64 500 €

Propreté urbaine

109 000 €

Communication et impression

72 000 €

Programmation culturelle

65 000 €

Impôts et taxes

74 000 €

Contrats de maintenance, entretien et
sécurité des bâtiments

190 800 €

Focus

Le chapitre 011 est en diminution de 12% par rapport au Budget 2023.

La baisse est principalement liée aux efforts consentis sur les fonctions supports de la commune afin de pouvoir poursuivre le projet de Ville engagé.

Les budgets des écoles, de la ludothèque, du centre de loisirs mais aussi de la propreté urbaine sont ainsi sacrifiés voire en légère hausse pour maintenir un niveau élevé de service.

Une attention particulière est portée par les services de la commune pour rechercher des économies, pour rationaliser les moyens et pour mettre en concurrence les entreprises.



LES CHARGES DE PERSONNEL

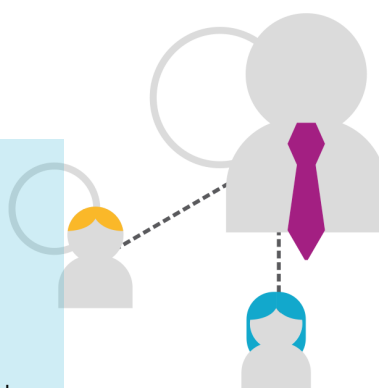
Ces charges figurent au chapitre 012 et s'élèvent à :

5.37 M€

Focus

Le chapitre 012 est en hausse de 6% par rapport au budget précédent. Cette évolution est liée :

- au "Glissement Vieillesse Technicité" entraînant une hausse constante de la masse salariale ;
- aux mesures gouvernementales, à savoir l'augmentation du SMIC, la revalorisation du taux de cotisation à la CNRACL, de l'augmentation de 5 points d'indice de l'ensemble des grilles indiciaires au 1er janvier 2024 ;
- au pack social mis en œuvre sous ce mandat pour soutenir le pouvoir d'achat des agent.e.s, et aussi renforcer l'attractivité de leurs carrières : titres restaurant, adhésion à l'Amicale du personnel du Grand Nancy, participation à la prévoyance ;
- à la ré-internalisation du périscolaire à compter de la rentrée scolaire 2024 - 2025.



LES CHARGES DE GESTION COURANTE

Ces charges figurent au chapitre 65 et s'élèvent à :

1.74 M€

Principales dépenses

Subventions aux associations
536 000 €

Subvention au CCAS
400 000 €

Subvention La Maison Bleue
617 292 €

Indemnités et cotisations et formation
des élus
173 100 €

Focus

- Le chapitre 65 affiche une augmentation de 3,82% comparé au budget précédent
- Malgré le contexte, l'engagement de la municipalité envers les associations est réaffirmé puisque le budget dédié reste stable à celui de l'année dernière
- Les crédits alloués aux indemnités des élus demeurent équivalents à ceux de l'année 2023 suite à la non indexation de la revalorisation du point d'indice votée l'année dernière
- La contribution versée à la Maison Bleue est en légère hausse conformément aux stipulations du contrat de concession de service public



LES AUTRES CHARGES RÉELLES

Ces charges figurent aux chapitres 66, 67 et 68 et s'élèvent à :

299 285 €

Principales dépenses

Charges financières

276 285 €

Provisions

20 000 €

Charges exceptionnelles

3 000 €

Focus

- La charge de la dette (intérêts d'emprunt) représente 2,7% des dépenses réelles de fonctionnement
- La provision inscrite couvre la rémunération des agents en congés de maternité



LES DÉPENSES D'ORDRE

Ces dépenses figurent aux chapitres 023 et 042 et s'élèvent à :

1.88 M€

Principales dépenses

Virement à la section
d'investissement
1.48 M€

Amortissements comptables
402 800 €

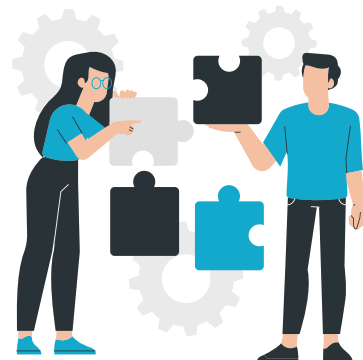
Focus

Ces dépenses constituent l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement au profit des investissements et la prise en compte des nouvelles modalités comptables de calcul des amortissements suite à l'adoption de la nomenclature M57 au 1er janvier 2024

LES PRODUITS DES SERVICES

Ces recettes figurent au chapitre 70 et s'élèvent à :

740 170 €



Principales recettes

Restauration scolaire
280 000 €

Accueil périscolaire
125 000 €

Centre de Loisirs et de l'Enfance
118 470 €

Redevance d'occupation du
domaine public
110 500 €

Refacturation la Maison Bleue
85 200 €

Frais de scolarité des enfants
d'autres communes
7 000 €

Recettes du cimetière
7 000 €

Focus

Le chapitre 70 est en hausse de 17% par rapport au budget précédent. Cette évolution est liée :

- à la nouvelle tarification sociale de la restauration scolaire assurant une meilleure progressivité des tarifs ;
- à une augmentation de la fréquentation des services proposés à la population (centre de loisirs, périscolaires, cantine...) ;
- à la refacturation à la Maison Bleue des coûts de fonctionnement supportés par la commune dans les locaux situés au Fonteno Park.

Poids sur les recettes réelles

7 %

LES RECETTES FISCALES

Ces recettes sont inscrites aux chapitres 73 et 731 et s'élèvent à :

5.7 M€

Principales recettes

Impôts directs locaux
4.64 M€

Dotations versées par la Métropole du
Grand Nancy
745 000 €

Taxes sur les droits de mutations
(transactions immobilières)
180 000 €

Taxe locale sur la publicité extérieure
14 500 €

Taxe sur la consommation finale
d'électricité
135 000 €

Focus

- Les droits de mutation sont estimés de manière prudentielle en raison du fléchissement du marché de l'immobilier constaté en 2023
- Les impôts locaux sont réévalués à la hausse du fait de la mobilisation temporaire du levier fiscal et de la revalorisation des bases locatives (3,9 %)

Poids sur les recettes réelles

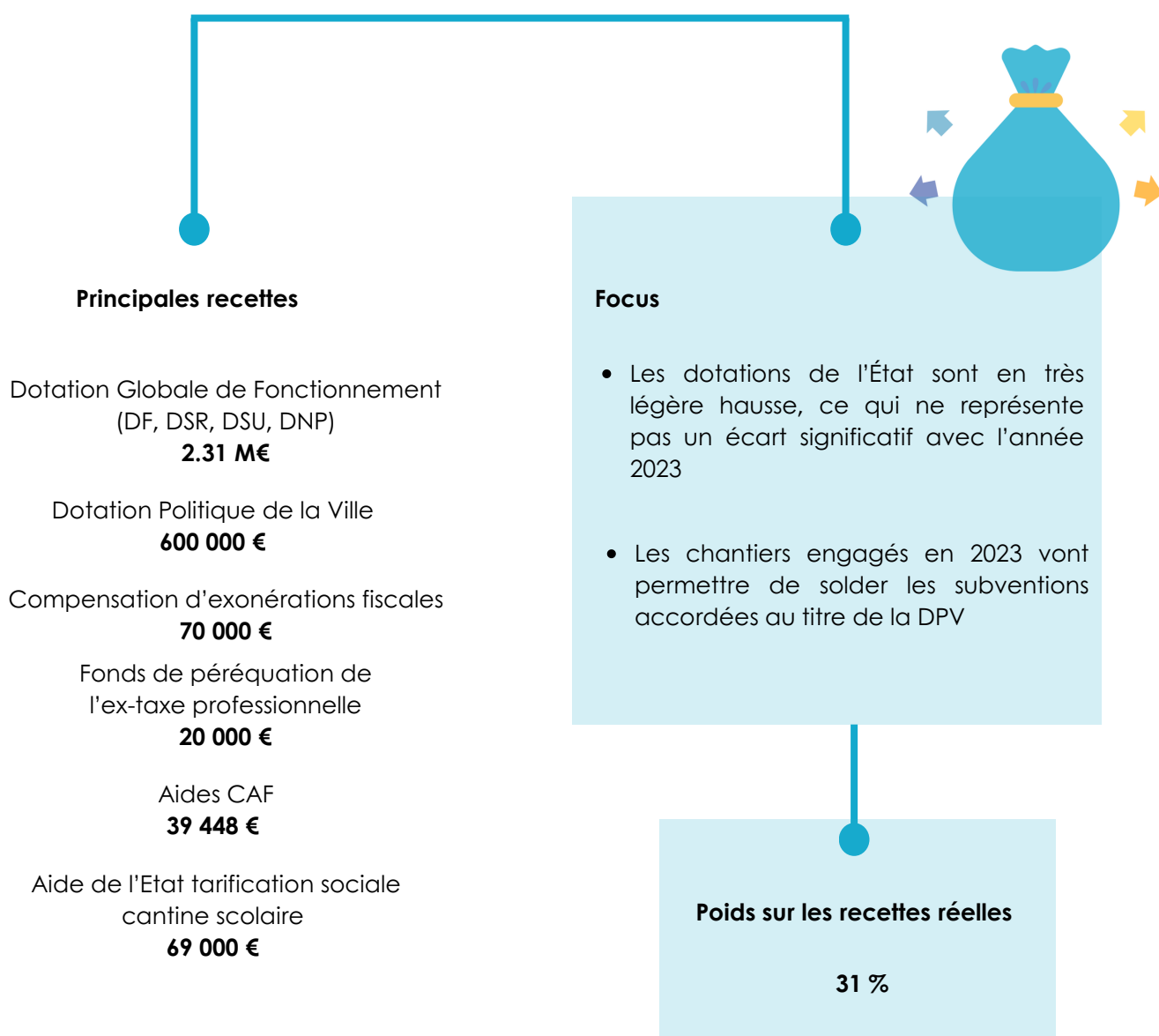
56 %



LES DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

Ces recettes sont inscrites au chapitre 74 et s'élèvent à :

3.13 M€



LES AUTRES RECETTES RÉELLES

Ces autres recettes réelles de fonctionnement sont inscrites aux chapitres 013 et 75 et s'élèvent à :

567 000 €

Principales recettes

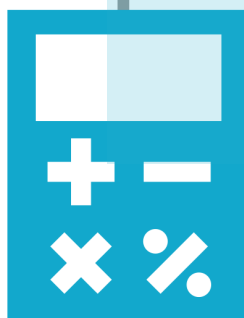
Revenus des immeubles loués
80 000 €

Remboursement assurance
137 135 €

Atténuation de charges
348 000 €

Focus

- Les travaux de réfection de l'espace Françoise Chemardin seront engagés en 2024 suite à l'expertise de l'assurance intervenue à l'automne 2023
- Les atténuations de charges regroupent les divers remboursements de charges de personnel dont l'assurance



LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Ces dépenses figurent aux chapitres 20, 21 et 23 et s'élèvent à :

LES GRANDS TRAVAUX ET ÉQUIPEMENTS

Principales dépenses

Réaménagement de l'Hôtel de Ville et création
du poste de police municipale (chap.21 et 23)

435 400 €

Création du groupe scolaire
Marcelle et Léon Borredon (chap. 23)

3.2 M€

Maison des Familles Olympe de Gouges
Appartement pédagogique et espaces
partagés (chap. 23)

485 600 €

Toiture de l'Atelier (chap.21)

604 700 €

Travaux de performance et de rénovation
énergétique (chap.23)

453 600 €

Parc urbain Foch-Renémont (chap.23)

180 000 €

Bois de Renémont
Sentier de promenade (chap.21 et 23)

54 000 €

Cité du Faire (chap. 20, 21 et 23)

90 000 €

Focus

Les grands travaux engagés se poursuivent
et correspondent à la programmation
approuvée avec le plan pluriannuel
d'investissement présenté lors du débat
d'orientations budgétaires

7.54 M€

LES ACQUISITIONS ET AUTRES AMENAGEMENTS STRUCTURANTS



Principales dépenses

Plan République
18 000 €

Budget participatif
65 000 €

Renouvellement du parc automobile
110 000 €

Matériels techniques centre de maintenance
et espaces verts
30 000 €

Renouvellement des copieurs
18 400 €

Installation du mobilier urbain
de la voie verte du Fonteno
40 000 €

LE REMBOURSEMENT DE LA DETTE

Ces dépenses figurent au chapitre 16 et s'élèvent à :

625 400 M€

Principales dépenses

Remboursement d'emprunts à taux fixes ou variables livret A/Taux Euribor-3 mois

608 500 €

Remboursement d'emprunts à taux 0 (CAF)

16 900 €

Focus

100 % de l'encours de la dette est sécurisé. En effet, selon la classification de Gissler, l'ensemble des emprunts contractés par la Commune sont classés A1.



LES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Ces recettes figurent au chapitre 13 (restes à réaliser 2023 inclus) et s'élèvent à :

1.51 M€

Principales recettes

Financement du plan pluriannuel
d'investissement

1.5 M€

Plan de gestion différenciée
(équipement)

6 000 €

Focus

- Les principales recettes attendues concernent l'opération de construction du nouveau groupe scolaire
- L'Agence de l'Eau Rhin-Meuse subventionne à hauteur de 50% la mise en œuvre du plan de gestion différenciée des espaces verts

LES RECETTES FINANCIÈRES

Ces recettes inscrites aux chapitres 10 et 16 et s'élèvent à :

844 303 €

Principales recettes

FCTVA
113 900 €

Emprunt
323 200 €

Affectation du résultat
de fonctionnement 2023
407 203 €

Focus

- Les recettes de FCTVA correspondent aux dépenses d'investissement réalisées en N-2
- L'emprunt de 323 200 € concerne la deuxième partie du dispositif Intracting (financement sous forme d'avances remboursables au taux préférentiel de 0,25 %)
- Le résultat de fonctionnement 2023 affecté correspond au transfert des recettes de DPV perçues sur l'exercice



LES RECETTES D'ORDRE INVESTISSEMENT

Ces recettes sont inscrites au chapitre 040 et s'élèvent à :

1.88 M€

Principales recettes

Virement en section
d'investissement
1.48 M€

Amortissements comptables
402 800 €

Focus

Ces recettes correspondent essentiellement à l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement et au virement en section d'investissement.



Jarville la Malgrange